

ARR-2022-29

ARRETE PORTANT INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE
AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE
ANNEE 2022

Le Président du Centre de Gestion de la Vendée ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L325-38, L523-1 et L523-5 ;

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu l'arrêté n°2022-07 du Président du Centre de Gestion de la Vendée en date du 14 février 2022 portant Lignes Directrices de Gestion relatives à la promotion interne ;

Après examen des propositions des collectivités et appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des fonctionnaires concernés ;

Considérant que vingt-deux agents du cadre d'emplois des adjoints techniques peuvent être retenus au titre de la promotion interne sans condition d'examen professionnel ;

Considérant que les agents du cadre d'emplois des adjoints techniques peuvent être recrutés en qualité d'agent de maîtrise, au titre de la promotion interne avec condition d'examen, à raison d'un recrutement pour deux nominations prononcées au titre de la promotion interne sans condition d'examen ; que par conséquent, onze agents du cadre d'emplois des adjoints techniques peuvent être recrutés au titre de la promotion interne suite à examen professionnel ;

Considérant l'ordonnance n°2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, notamment son article 8 II, à savoir que le décompte de la période de quatre ans prévue à l'article L523-1 susvisé est suspendu du 01 janvier 2022 au 31 octobre 2022 inclus ;

ARRETE :

Article 1 :

La liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise territorial au titre de la promotion interne sans condition d'examen, pour l'année 2022, est fixée comme suit :

- Damien CHARRIER
- Nicolas FRONTIGNY
- Mickaël GUIBERT
- Bernard BOURSEGUIN
- Emmanuel EPRINCHARD
- Denis GUISSÉAU
- Benoît BRILLET
- Christophe VIOLLEAU
- Sébastien BONNIN
- René RIVALLIN
- David CHENE
- Cyril PELAINGRE
- Anthony POIRAUD
- Christophe CARNUS
- Claude DURAND
- Alex PILLET

- Guillaume ROBION
- Patrick CHEVRIER
- Eric CHEVALIER
- Antoine BREDONTIOT
- Bastien COURTY
- Didier POISSONNET

Article 2 :

La liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise, au titre de la promotion interne avec condition d'examen, pour l'année 2022, est fixée comme suit :

- Jérôme ROUSSEAU
- Damien FORT
- Samuel ROUSSELOT
- Julien REMAUD
- Sonia PREMULEAU
- Adrien GODET
- Samuel BOUHIER
- Benoit CHAIGNEPAIN
- Guillaume CHEVALIER

Article 3 :

La **validité** de la présente liste d'aptitude est de deux ans, **soit du 01 juillet 2022 au 30 juin 2024**, renouvelable dans la limite de 4 ans soit jusqu'au 30 juin 2026.

Article 4 :

Le décompte de la période de quatre ans susvisée est suspendu du 01 juillet 2022 au 31 octobre 2022 ; les fonctionnaires susmentionnés pourront bénéficier d'un maintien de cette suspension de 123 jours à l'issue de la dernière année d'inscription en l'absence de nomination stagiaire.

Article 5 :

La Directrice du Centre de Gestion de la Vendée est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Département de la Vendée.

Fait à LA ROCHE SUR YON,

LE PRESIDENT,

Eric HERVOUET

INFORMATION :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6, rue de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01 – dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Le Président,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de cet acte en vertu de
- sa transmission au représentant de l'Etat le 01/07/2022
- sa publication le 01/07/2022